

DEC132777INC

Décision portant cessation de fonctions de M. Dominique MASSIOT et nomination de M. Jean-Pierre SIMORRE, directeur par intérim et Mme Anne LESAGE, directrice adjointe par intérim de la fédération de recherche n°3050 intitulée « Très Grande Infrastructure de Recherche Résonance Magnétique Nucléaire à Très Hauts Champs »

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° 122740DSI en date du 5 janvier 2012 portant notamment renouvellement de la fédération de recherche n°3050 intitulée « Très Grande Infrastructure de Recherche Résonance Magnétique Nucléaire à Très Hauts Champs » et nommant M. Dominique MASSIOT, directeur de cette unité ;

Vu l'avis émis par le Comité de direction de la fédération ;

Vu l'avis émis par le Conseil scientifique de la fédération ;

Vu l'accord des partenaires ;

DECIDE :

Article 1^{er}

I. Il est mis fin aux fonctions de M. Dominique MASSIOT, directeur de la fédération de recherche susvisée, démissionnaire, à compter du 1^{er} octobre 2013.

II. A compter de cette même date, M. Jean-Pierre SIMORRE, Directeur de recherche au CNRS et Mme Anne LESAGE, Ingénieur de recherche au CNRS, sont respectivement nommés directeur par intérim et directrice adjointe par intérim de la fédération de recherche susvisée jusqu'au 28 février 2014.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

03 OCT. 2013



Pour le président et par délégation,
Le directeur général délégué à la science
Joël Bertrand



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

DEC132717dr08

Décision portant nomination de M. Arnaud PHILIPPE, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UPR1934 intitulée «Centre d'Etudes Biologiques de Chizé» (CEBC).

LE PRESIDENT,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 070007DAJ du 18 janvier 2007 portant approbation de la Charte pour l'usage de ressources informatiques et de services Internet ;

Vu le document d'orientation et de cadrage de politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) du CNRS du 15 novembre 2006 ;

Vu la décision n° 111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision n° DEC11A001DSI du 04 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité UPR n°1934, intitulée « Centre d'Etudes Biologiques de Chizé » (CEBC) ;

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Centre Limousin Poitou-Charentes ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Arnaud PHILIPPE, Ingénieur d'Etude de 2^{ème} classe, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité UPR1934 à compter du 1^{er} septembre 2013.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Orléans, le 28 octobre 2013

Pour le président et par délégation,
Le directeur d'unité
Vincent BRETAGNOLLE

DEC132948dr08

Décision portant nomination de Mme Claudine CAROL, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR7344 intitulée « Groupe de Recherche sur l'Energétique des Milieux Ionisés » - (GREMI).

LE PRESIDENT,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 070007DAJ du 18 janvier 2007 portant approbation de la Charte pour l'usage de ressources informatiques et de services Internet ;

Vu le document d'orientation et de cadrage de politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) du CNRS du 15 novembre 2006 ;

Vu la décision n° 111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision n° DEC122743DSI du 05 janvier 2012 approuvant la création de l'unité UMR n°7344, intitulée « Groupe de Recherche sur l'Energétique des Milieux Ionisés » (GREMI), dont la directrice est Mme Chantal LEBORGNE ;

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Centre Limousin Poitou-Charentes ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Claudine CAROL, Assistante-Ingénieure, est nommée chargée de sécurité des systèmes d'information de l'unité UMR7344 à compter du 1^{er} octobre 2013.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Orléans, le 10 octobre 2013

Pour le président et par délégation,
La directrice d'unité
Chantal LEBORGNE

DEC133064dr08

Décision portant nomination de M. Nicolas AZZOPARDI, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR7292 intitulée « Génétique, Immunologie, Chimie et Cancer » - (GICC).

LE PRESIDENT,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 070007DAJ du 18 janvier 2007 portant approbation de la Charte pour l'usage de ressources informatiques et de services Internet ;

Vu le document d'orientation et de cadrage de politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) du CNRS du 15 novembre 2006 ;

Vu la décision n° 111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision n° DEC122743DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMR n°7292 intitulée « Génétique, Immunologie, Chimie et Cancer » dont le directeur est M. Gilles PAINAUD ;

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Centre Limousin Poitou-Charentes ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Nicolas AZZOPARDI, CDD-IR à l'Université François Rabelais de Tours, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité UMR7292 à compter du 1^{er} septembre 2013.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Orléans, le 18 octobre 2013

Pour le président et par délégation,
Le directeur d'unité
Gilles PAINAUD

DEC132466dr08

Décision portant nomination de M. Bernard GRATUZE, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR5060 intitulée « Institut de Recherche sur les Archéomatériaux » - (IRAMAT).

LE PRESIDENT,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 070007DAJ du 18 janvier 2007 portant approbation de la Charte pour l'usage de ressources informatiques et de services Internet ;

Vu le document d'orientation et de cadrage de politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) du CNRS du 15 novembre 2006 ;

Vu la décision n° 111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision n° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité UMR n°5060, intitulée « Institut de Recherche sur les Archéomatériaux » (IRAMAT), dont le directeur est M. Philippe FLUZIN ;

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Centre Limousin Poitou-Charentes ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Bernard GRATUZE, Directeur de Recherche de 2^{ème} classe, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité UMR5060, Centre Ernest Babelon – Site Orléans, à compter du 1^{er} septembre 2013.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Orléans, le 30 septembre 2013

Pour le président et par délégation,
Le directeur d'unité
Philippe FLUZIN